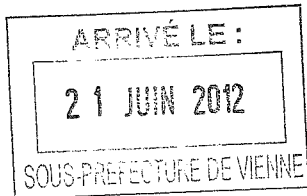


SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 12/22

CONTRIBUTIONS JOURNEE DE
L'ENVIRONNEMENT.NETTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 1^{er} juin 2012 s'est réuni en session ordinaire à Chozeau, le 13 juin de l'an deux mille douze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY.

Nombre de membres en exercice : 101 titulaires Votants : 66

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (0)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (18)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (14)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (20)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le SMND a organisé le 31 mars 2012 en collaboration avec les communes et les intercommunalités, la journée de l'environnement.nette (Nettoyage de printemps).

A ce titre, notre collectivité a déployé un certain nombre de moyens en terme de communication et de supports remis aux participants (gilets, sacs cabas, diplômes, outils pédagogiques,...). Il a été également convenu que le SMND centralisait les commandes de certains matériels (gants adultes et enfants, sacs poubelles, sacs à gravats) pour les intercommunalités et les communes, charge à ces collectivités de rembourser les frais engagés.

Il convient donc aujourd'hui de fixer les contributions de chaque collectivité, en fonction des frais réels engagés :

▪ Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	=	811,47€
▪ Communauté de Communes de l'Est Lyonnais	=	1 642,48€
▪ Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien	=	600,71€
▪ Communauté de Communes de l'Isle Crémieu	=	1 899,62€
▪ Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné	=	577,13€
▪ Commune de St Pierre de Chandieu	=	163,44€
▪ Commune de Toussieu	=	86,23€

Les contributions de chaque collectivité feront l'objet d'un titre de recette.

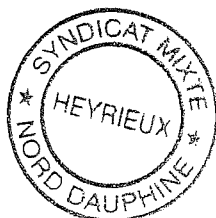
La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités
de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 14 juin 2012

**Le Président
H. LEVY**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. Levy", written over a horizontal line.